



COMMUNE DE WEMMEL

Conseil communal du 25 novembre 2004

Décisions

www.wemmel.be
info@wemmel.be

Application de l'article 28 du décret du 28 avril 1993 et du décret du 15 juillet 2002, tenant le règlement de la tutelle sur les communes.

1. Adaptation règlement de taxe sur les taxis : approuvé à l'unanimité
Taxi : €37,18 par véhicule
Véhicules avec chauffeur : €250
2. Création d'un conseil pour les personnes du troisième âge
Retiré
3. Modification composition gecoro : approuvé à l'unanimité
Désignation de Vernaeve et Vuchelen
4. Académie de musique : 25 heures à charge de la caisse communale: approuvé à l'unanimité
5. Haviland : à l'unanimité
- Désignation de M. Belgrado comme représentant de la commune
- Approbation rapport de gestion/budget 2005
6. Sibelgas : à l'unanimité
 - approbation adaptation statuts
 - désignation représentant assemblée générale extraordinaire : Van Langenhove, Andries, Carpriau et de Suray
7. VVSG et VBSG : à l'unanimité
 - approbation adaptation statuts
 - désignation de Mme Van Cauwenberghe comme représentant de la commune à l'assemblée générale extraordinaire
8. IWVB
 - désignation de M. Bosmans comme représentant de la commune à l'assemblée générale extraordinaire
9. Remplacement membre ALE
Désignation de M. Bosmans avec 14 voix sur 20
10. Approbation nouveau règlement sur le cimetière : à l'unanimité
Fixation taux : à l'unanimité
11. Adaptation statut personnel – création fonction de fonctionnaire de sport: approuvé à l'unanimité
12. Personnel : Fixation règlement de formation: approuvé à l'unanimité
13. Rédaction plan de monuments : conditions
Avec l'application de l'article 17 § 2,1°-f de la loi du 24.12.2003, l'ordre est donné à l'asbl Sint-Lukasarchief
14. Point de vue sur l'érosion: approuvé à l'unanimité
15. Contrat d'entretien chauffage centrale bâtiments communaux: approuvé à l'unanimité le devis particulier pour un montant de €18.041,15 par année, procédure de concertation
16. Canalisations d'utilité publique :

Avec 19 voix pour : éclairage de l'ancien presbytère

SEANCE A HUIS CLOS

17. Personnel académie de musique
18. Personnel école communale néerlandophone
19. Personnel école communale francophone
20. Autorisation au receveur communal d'introduire une action auprès du juge de paix (non paiement factures)
21. Constitution partie civile non paiement factures : retiré

Wemmel, le 6 décembre 2004

Par ordonnance:

Le secrétaire
(s) Mme J. Luykx

Le bourgmestre
(s) M. Van Langenhove